



4^E CONSEIL INTERMINISTÉRIEL du Tourisme

DOSSIER DE PRESSE
17 MAI 2019

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79

Conjoncture : une année 2018 qui a battu tous les records.

Un plan pour booster l'emploi et la formation dans le secteur du tourisme.

- ▶ **Davantage attirer les talents :** un engagement des professionnels en faveur d'une amélioration de la qualité de vie au travail.
- ▶ **Mieux former les jeunes et les salariés :**
 - une éclosion de formations dans le domaine du tourisme sur tous les territoires.
 - la création d'un comité de filière du tourisme pour permettre les parcours de formation dans toutes les branches du tourisme.
- ▶ **Sécuriser les parcours et fidéliser les salariés :**
 - Plan de mobilisation des groupements d'employeurs pour passer de 40 000 à 60 000 salariés de GE, dont 5000 dans le tourisme, d'ici 2022.
 - Création d'une unique plateforme des métiers du tourisme, afin de se faire rencontrer l'offre et la demande dans tous les domaines du tourisme.

Un plan détaxe pour renforcer la dynamique qui met la France au cœur des destinations d'achats pour les touristes étrangers.

- ▶ 2020 : allongement de 1 (actuellement) à 3 jours du délai entre la réalisation de l'opération et l'obtention du bordereau ;
- ▶ 2020 : augmentation de 1000 à 3000€ du plafond de remboursement en cash de la détaxe ;
- ▶ Fin 2021 : abaissement du seuil de détaxe de 175 à 100 €.

Une gouvernance revue pour Atout France.

- ▶ Nouvelle direction générale
- ▶ Profonde réorganisation du réseau international
- ▶ Missions recentrées : promotion internationale, ingénierie touristiques dans les territoires, soutien au nouveau Comité de filière du tourisme.

Deux initiatives à la croisée du tourisme, de la culture et des territoires.

- ▶ 1 M€ pour soutenir la reconversion et la mise en exploitation touristique de lieux patrimoniaux locaux.
- ▶ Lancement des capitales françaises de la culture dès 2020.

La recodification du code du tourisme, pour mettre le droit à jour de la pratique institutionnelle (une politique totalement décentralisée au profit des collectivités).

Sommaire

Introduction : attractivité de la destination France	5
1 – Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur	7
Axe 1 : Attirer les talents en améliorant les conditions de travail	7
Axe 2 : Mieux orienter et former les jeunes et salariés.....	8
Axe 3 : Sécuriser les parcours et fidéliser les salariés	13
2 – Cinq autres nouveaux volets de mesures ...	15
ATOUT FRANCE : un nouveau modèle dans une gouvernance renouvelée.....	15
LANCEMENT D’UN PLAN DETAXE : optimiser les retombées économiques du tourisme international.....	15
MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PATRIMOINE HISTORIQUE	16
LANCEMENT DE L’OPÉRATION « CAPITALES FRANÇAISES DE LA CULTURE »	16
SIMPLIFICATION DU CADRE LÉGAL : vers une modernisation du code du tourisme.....	17
3 – Point d’étape sur les avancées des précédents cit	18
- PROMOTION.....	18
- INVESTISSEMENTS.....	18
Annexe : Précisions sur l’initiative de mise en valeur touristique du patrimoine historique ..	19

Introduction

ATTRACTIVITÉ DE LA DESTINATION FRANCE

La France demeure en 2018 la première destination mondiale. Elle a accueilli 89,4 millions de visiteurs étrangers. Cela représente une hausse de 3 % par rapport à 2017, et un nouveau record de fréquentation. Les recettes touristiques internationales, estimées à 56,2 milliards d'euros en 2018, progressent de près de 5 % par rapport à 2017 et atteignent également leur plus haut niveau historique.

L'augmentation de la fréquentation est la plus marquée pour la clientèle en provenance d'Asie, en progression de 7,4 %. La clientèle indienne augmente de 16 % et la japonaise de 11 %. Parmi les touristes européens, qui représentent 79 % des arrivées, la clientèle néerlandaise augmente de 10 % et l'italienne de 5 %. Le nombre de visas délivrés progresse de 5,8 %.

Dans les hébergements touristiques, le nombre de nuitées des visiteurs internationaux progresse de 5,4 %. La fréquentation des touristes étrangers dans les hôtels a été très dynamique avec 7,6 % d'augmentation. Le taux d'occupation des hôtels atteint un record avec 62,5 %, en progression de 1,3 point par rapport à 2017. Le revenu par chambre disponible augmente de 6,6 %, de manière équilibrée entre les différentes catégories d'établissements.

En ce qui concerne le tourisme d'affaires, dans le classement par villes de l'International Congress and Convention Association (ICCA), Paris regagne sa place de première destination d'accueil des congrès internationaux avec 212 congrès, devant Vienne (172), Madrid (165) et Barcelone (163). Dans le classement par pays, la France se hisse à la quatrième place du classement derrière les États-Unis, l'Allemagne et l'Espagne.

Malgré un début d'année 2019 plus contrasté (baisse de 5,6% de la fréquentation sur les deux premiers mois de 2019 par rapport à la même période de 2018), **les professionnels de l'hôtellerie restent optimistes selon l'indice de confiance mesuré par l'INSEE, qui est en progression au mois de mars.** Sur les douze derniers mois glissants, 17 700 emplois ont été créés dans la restauration et 2 000 dans l'hôtellerie. La fréquentation hôtelière des Français est en progression de 1,5 % début 2019. Les réservations aériennes à 6 mois depuis les États-Unis, qui constituent la première clientèle touristique extra-européenne, sont en augmentation de 3,4 %. Et les recettes touristiques progressent encore en janvier et février 2019.

ARRIVÉES DES TOURISTES INTERNATIONAUX EN FRANCE SELON LE CONTINENT DE RÉSIDENCE			
	2017 (en millions)	2018 (en millions)	Évolution 2018/2017 en %
Europe	68,3	70,0	2,5
Hors Europe	18,5	19,4	5,0
dont Amérique	8,6	9,0	4,0
Asie	5,9	6,4	7,4
Afrique	2,8	2,9	4,5
Océanie	1,1	1,1	1,5
Ensemble	86,8	89,4	3,0

Source : DGE, enquête EVE, données provisoires

Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

Le tourisme représente 2 millions d'emplois. Pour faire face aux attentes croissantes des clientèles françaises et étrangères, répondre à la mobilisation des collectivités qui en font un axe de développement territorial fort, et préparer les prochains grands rendez-vous de la destination France tels que les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'enjeu de la formation et de l'emploi est décisif. Chaque année, Pôle Emploi identifie 280 000 besoins de recrutement, dont plus de 100 000 restent non pourvus selon les associations professionnelles.

Au sein du secteur, certains métiers souffrent d'une image parfois ambivalente auprès des Français qui considèrent que les conditions de travail ne permettent pas suffisamment de concilier des conditions matérielles satisfaisantes, vie privée et vie professionnelle. Trois principaux défis se posent aux employeurs :

- ▶ **attirer** : améliorer les conditions d'emploi, d'attractivité des métiers et l'orientation ;
- ▶ **former** : adapter les formations aux nouvelles compétences attendues, et mieux mobiliser l'intersaison pour développer la polycompétence ;
- ▶ **fidéliser** : ouvrir aux salariés des perspectives riches de parcours dans le secteur, mieux préserver la santé et la qualité de vie au travail des salariés.

L'enjeu est ainsi d'ajuster des parcours d'emploi, de faciliter les mobilités des salariés entre les branches du secteur et d'adapter les formations initiales et professionnelles aux nouveaux défis de qualité renforcée, d'un tourisme plus durable et de compétences nouvelles dont ont besoin les employeurs. Tous ces chantiers exigent une qualité de gouvernance des acteurs du tourisme, une qualité de dialogue social dans les branches et un suivi fin des réalisations. L'importance qu'ils revêtent rend indispensable la mobilisation des acteurs autour d'un **Comité de Filière Tourisme**.

Le Gouvernement s'appuie sur les conclusions de la mission rendue par Frédérique LARDET, Bruno De MONTE et Stéphanie Le QUELLEC avec le soutien opérationnel de Charles-Louis MOLGO pour développer ce potentiel d'emplois, renforcer l'attractivité du secteur et répondre aux enjeux du développement du tourisme en France.

Axe 1 : Attirer les talents en améliorant les conditions de travail

- ▶ **Un contrat liant une douzaine de branches du secteur du tourisme, avec le ministère du Travail** portant Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), est **mis en œuvre dès 2019**. Il doit permettre une vision prévisionnelle partagée et paritaire des besoins de la filière, et l'adaptation des parcours de formation. C'est un levier fort et structurant pour les acteurs du tourisme réunissant l'hôtellerie-restauration-caféterias, les organismes du tourisme, les espaces de loisirs d'attractions et culturels et de plein air, les casinos, le tourisme social et familial, les transports touristiques (montagne/plaisance), le spectacle vivant.

Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

Moyens mobilisés : des moyens conséquents à hauteur de 1 350 000€ ont été engagés par l'État et les professionnels pour accompagner le secteur dans le cadre de ce contrat EDEC. La moitié du financement est apporté par les pouvoirs publics, 200 000 € par Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) ainsi que la mobilisation du réseau de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) /ARACT. Concrètement, cela améliorera le contenu des formations et favorisera leur diffusion numérique. Les chefs d'entreprise pourront être accompagnés par un consultant qui les aidera à la définition d'une nouvelle organisation de gestion des compétences de leurs salariés. C'est une opportunité d'aider les entreprises, notamment les TPE à professionnaliser leur gestion des ressources humaines et à améliorer leur performance globale tout en réduisant les coûts du turn over ou de l'absentéisme et des accidents et maladies professionnelles.

► **Les engagements des professionnels du tourisme pris lors du Conseil interministériel du tourisme (CIT) visent à :**

- améliorer la santé et qualité de vie au travail (réduction de 3% sur 3 ans des accidents du travail) ;
- faire progresser la rémunération globale du travail, au regard des compétences et des résultats des entreprises ;
- promouvoir l'épargne salariale dans le sillage de la loi Pacte ;
- faciliter le développement, plus largement, des garanties liées à l'action sociale pour l'ensemble des branches concernées ;
- améliorer l'attractivité des métiers, ainsi que l'orientation en particulier des jeunes avec pour objectif la diminution du nombre de postes non pourvus.

Ces initiatives sont prises par quatre associations professionnelles du secteur de l'hôtellerie restauration (UMIH, GNI, GNC, SNRTC).

Elles ont été relayées par un collectif de grandes entreprises du tourisme (Alliance France Tourisme, ex-Alliance 46.2).

Ces initiatives ont vocation à s'ouvrir à toutes les branches du tourisme qui voudraient les rejoindre.

Chaque année, un bilan chiffré des constats et des actions menées par le secteur sera présenté conjointement par les pouvoirs publics, les organisations d'employeurs et de salariés. Un focus sera fait sur les branches à plus forts enjeux, pour répondre aux défis d'amélioration permanente de l'organisation et de qualité de vie au travail.

Axe 2 : Mieux orienter et former les jeunes et salariés

1. Formation initiale : une initiative pour promouvoir l'excellence et rapprocher les formations des besoins des entreprises

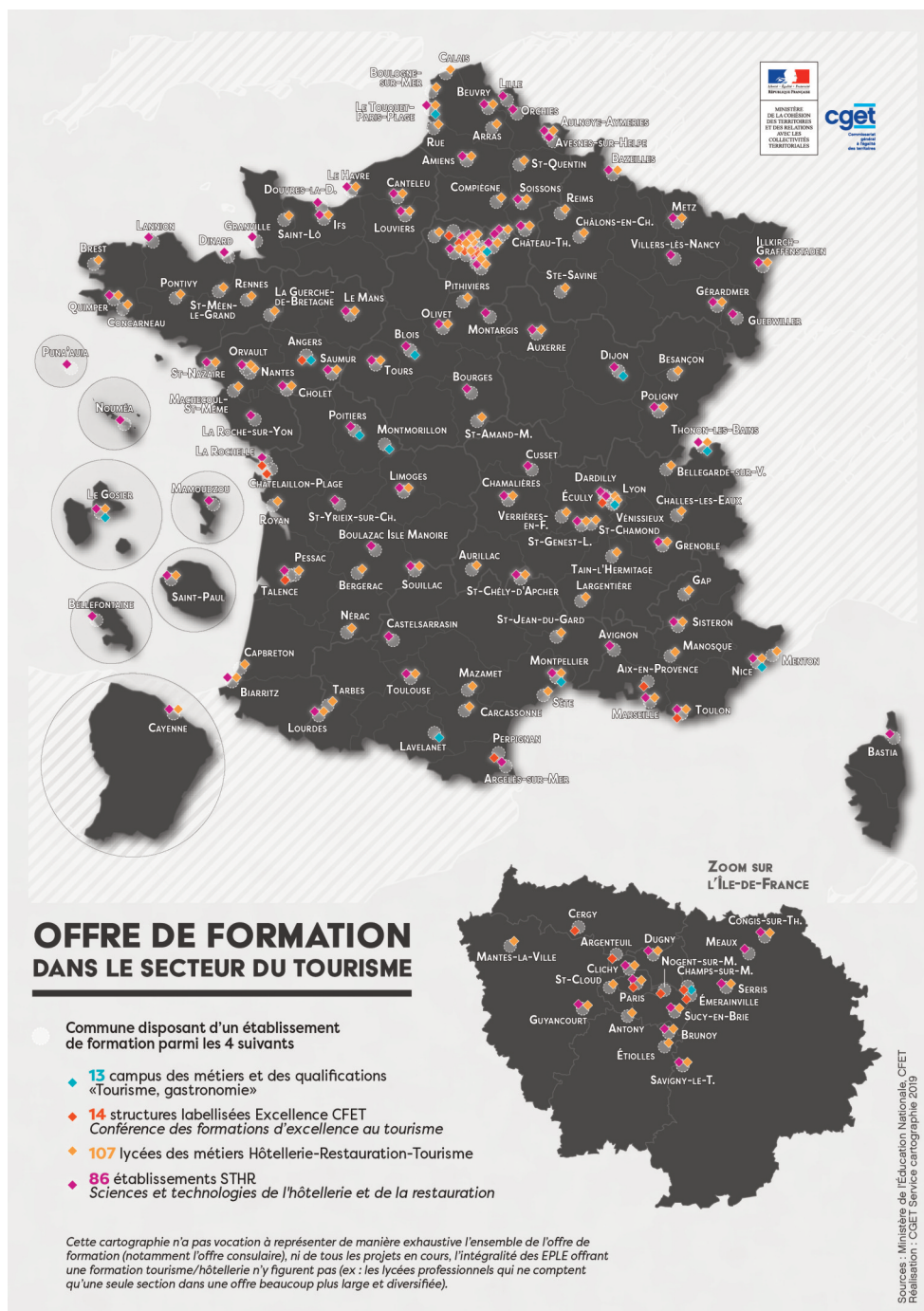
La Conférence des Formations d'Excellence au Tourisme (CFET) a été lancée en mars 2018. En suivant un cahier des charges exigeant, l'association a aujourd'hui labellisé 26 formations issues de 17 établissements. La CFET a pour objectifs de renforcer l'adéquation entre les formations et les besoins en emploi des entreprises, de promouvoir à l'international les formations labellisées et d'y attirer les talents étrangers mais aussi de se positionner comme un laboratoire de réflexion et de prospection. Après un an d'existence, la CFET poursuit son développement et s'engage, à l'occasion du CIT, à :

- mettre en place la **première rencontre nationale des établissements de formation** et des entreprises du tourisme en septembre 2019 ;

Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

- contribuer aux côtés du ministère de l'Éducation nationale aux travaux relatifs à la promotion de l'excellence dans les formations de niveau infra BTS ;
- **travailler à la création d'une plateforme d'excellence des formations du tourisme.** Regroupant pour la première fois les formations du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, cette plateforme aurait une fonction de tremplin vers les formations existantes, attirant les futurs étudiants dans ce secteur, notamment ceux venus de l'étranger. Le regroupement ponctuel des formations d'excellence doit leur permettre de renforcer leur visibilité et leur position dans une concurrence internationale qui sévit depuis plusieurs années.

2. Une offre de formation dans le tourisme présente dans tous les territoires et en croissance

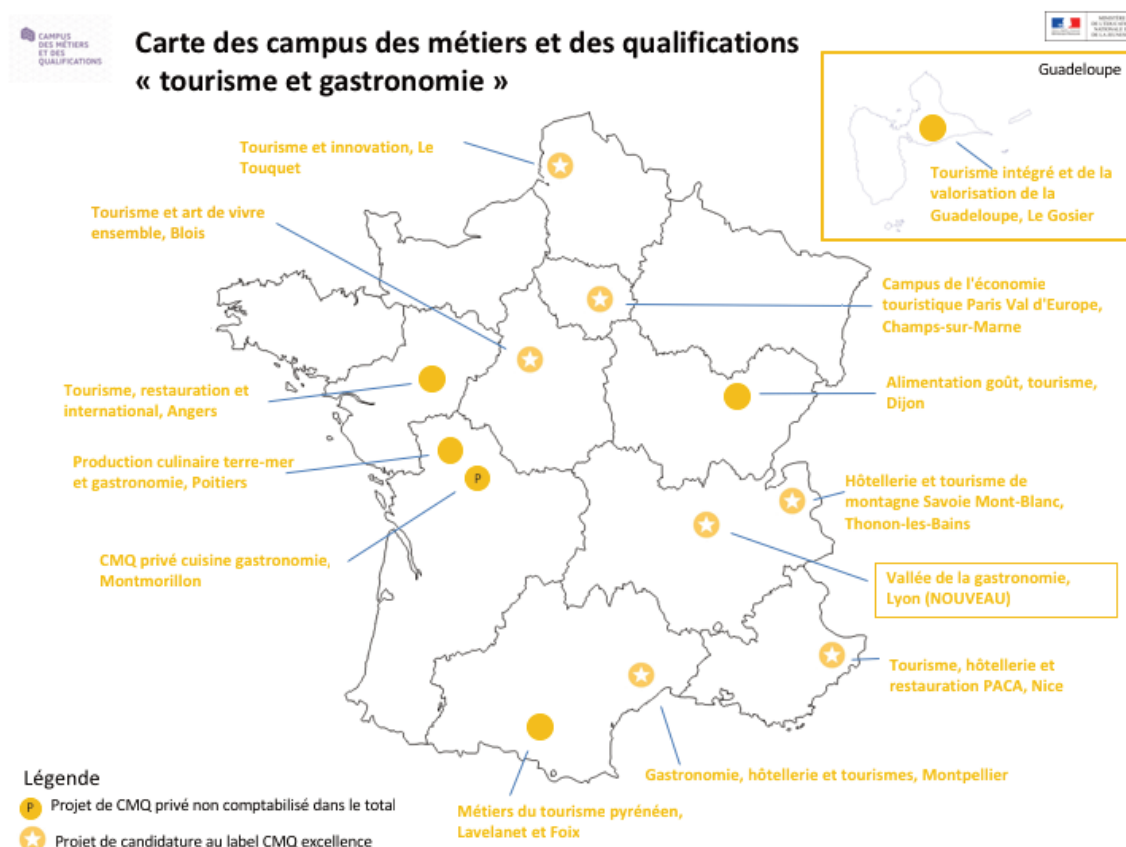


Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

3. Les campus des métiers et des qualifications se développent dans le tourisme

L'objet des Campus des métiers et des qualifications est de renforcer les liens entre l'expression des besoins de formations territoriaux et l'offre de formation proposée par les professionnels et les entreprises, et notamment les réseaux des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

- L'enjeu est de mettre en réseau la douzaine de Campus tourisme et gastronomie pour renforcer leurs interactions : le Comité de filière, en lien avec les opérateurs de compétences (OPCO) concernés et la CFET aura vocation à pouvoir animer ce réseau avec les acteurs de la formation.



4. De nouveaux projets de formation à l'initiative des professionnels : des dynamiques fortes autour des formations en alternance et des CFA du secteur

- **Rungis Académie** • Créée en 2018, Rungis Académie est une association loi 1901, née d'une coalition entre la Semmaris (entreprise gestionnaire du Marché de Rungis), l'IFOCOP (spécialiste de la formation tertiaire en alternance pour adultes), le CFA du Marché, le CFA Médéric, les Compagnons du Devoir, la Fédération des Fromagers de France, l'Institut Paul Bocuse, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le groupe Louvre Hôtels. Établi sur le Marché de Rungis, ce centre de formation a comme mission l'apprentissage et la reconversion professionnelle des métiers de bouche. Le centre est fondé sur un large partenariat avec des acteurs de la formation et CDC Habitat pour 150 places d'hébergement. L'ouverture du pôle formation est prévue pour septembre 2020 et en janvier 2021 pour l'hébergement.

Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

► CFA Médéric

- **La Passerelle Handicap** - La Passerelle Handicap entre dans le cadre du dispositif d'accès à l'apprentissage initié par la Région Ile-de-France. Cette formation se fait en partenariat avec l'Éducation nationale, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) et le Groupement national des Indépendants (GNI). Durant la formation, les élèves bénéficient du statut scolaire au même titre que les élèves de l'Éducation nationale. Le calendrier de passage au CFA s'aligne donc sur les vacances scolaires. L'objectif de la Passerelle Handicap est d'apprendre un métier, de développer une technicité à la fois au travers de la formation au CFA et par la pratique en milieu professionnel. Cette formation permet d'obtenir une Attestation de Compétences reconnue par l'Éducation nationale dans le domaine étudié durant l'année.
- **Le projet Médéric 2024** consiste à créer une grande école hôtelière parisienne en modernisant et en y consacrant les locaux au CFA afin d'y accueillir 1200 apprenants chaque année (contre 650 actuellement) et ainsi créer un hôtel d'application. Il s'agira de contribuer à répondre aux besoins des professionnels des métiers d'exécution (serveur, commis de cuisine, agents polyvalents) avec une formation intégrant les dimensions numériques, qualité et développement durable.

► **CFA Accueil-services inter-entreprises** • Pour mettre en œuvre leur projet, Accor, The Adecco Group, Korian et Sodexo vont créer sur la base d'un accord du 4 mars 2019, une entité commune entre les quatre groupes, en charge de la gouvernance et du pilotage du CFA qui pourra s'appuyer sur des partenariats avec des CFA existants. Il s'agit d'une des possibilités offertes par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 (sécurité juridique, simplicité de la démarche, garantie légale de financement au contrat, certification d'entreprise). L'initiative répond au souhait exprimé par les entreprises de cibler les formations, de les faire évoluer en fonction des besoins et des outils d'entreprises et des innovations dans les méthodes pédagogiques, en intégrant le numérique, l'excellence dans l'accueil, le sens du service, la santé et le savoir-faire français, la sécurité et la culture de la collaboration. Les premières formations débuteront dès 2020. Trois régions sont ciblées à ce stade : Paris Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► **CFA de l'Alliance « France Tourisme » des grandes entreprises du tourisme** • Les entreprises membres de l'Alliance 46.2, suivant l'exemple du CFA cuisine *supra*, souhaitent créer un CFA métiers de services. Formation de référence, elle permettra aux apprenants, dotés des compétences dont les entreprises ont besoin, de trouver un métier au sein des entreprises de l'Alliance. La création du CFA services serait en cohérence avec la création d'une plateforme numérique dédiée à l'emploi et à la valorisation des métiers (*cf. infra*).

► **Le MOOC Paris-CDG la France accueille le monde** • Lancé en 2018 en partenariat avec ATOUT France et ADP, ce Mooc proposé par Tourism Academy sous forme d'une nouvelle génération de formation en ligne, obtient des résultats très performants en matière de maîtrise des bases de l'accueil d'une clientèle internationale. Il est destiné aux salariés en activité sur la plateforme et aux habitants du Grand Roissy en recherche d'emploi dans le secteur du tourisme et de la relation client.

► Sous l'égide du Fonds national d'Assurance Formation de l'industrie Hôtelière (FAFIH), **127 CFA, représentant 35.000 apprentis, ont été signataires d'une convention de partenariat** constituant ainsi le premier réseau des CFA de l'hôtellerie-restauration. Plusieurs de ces structures ont dynamisé le lien entre la formation, l'hébergement et l'entrepreneuriat. Quelques exemples :

- **Ferrandi Paris**, avec ses 2 diplômes visés Bachelors en Art culinaires et entrepreneuriat et en hospitality et F&B management dédié à l'entrepreneuriat est complété d'un incubateur depuis 2 ans.
- Avant-Scène, projet de **l'Institut Paul Bocuse** pour les étudiants de 2^e année en Management des Arts Culinaires et en Management de l'Hôtellerie-Restauration, associe compétences managériales, artistiques et opérationnelles.

Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

- Par ailleurs, le **diplôme Master Management Entrepreneuriat et Management de Projets**, Option Restauration, certifié de niveau I en partenariat avec l'Université (délivré par exemple par l'Université Paris V Descartes) ouvrira à la rentrée 2020.

5. Faciliter les mobilités et les parcours possibles d'emploi et de formations au sein du secteur du tourisme : regroupement des branches au sein de deux OPCO grâce à la mission Lardet-De Monte

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les nouveaux OPCO agréés doivent faciliter, pour le tourisme, des parcours de mobilité potentielle entre hôteliers, clubs de vacances et parcs de loisirs par exemple, au-delà de logiques de silo. Les négociations menées dans les branches, avec le soutien de la mission LARDET-De MONTE les ont conduit à désigner principalement deux OPCO (contre six précédemment) :

- **OPCO services à forte intensité de main d'œuvre** : rassemblant 4 branches du tourisme de près de 850 000 salariés : HCR, cafeterias, restauration rapide, restauration collective.
- **OPCO de la culture et des loisirs** : rassemblant 6 branches du tourisme comptant près de 180 000 salariés d'entreprises « pure players » du tourisme: parcs de loisirs, casinos, hôtellerie de plein air, offices du tourisme, ainsi que d'autres branches du loisir : discothèques, sports, golf. Un pôle paritaire « territoire et tourisme » y a été créé. Il regroupe à ce jour une grande diversité de métiers, tous réunis par l'accueil des touristes.

Ainsi, près de 1 million de salariés du tourisme-loisirs se retrouvent dans ces deux OPCO principaux.

6. Créer une gouvernance qui décloisonne les parcours entre branches et offre de meilleures perspectives aux jeunes et salariés : c'est le sens de la création d'un Comité de Filière du Tourisme.

► **Le Gouvernement en lien avec les professionnels met en place un Comité de Filière du tourisme (CFT)** pour formaliser un cadre d'échanges entre les branches et leurs OPCO et organiser une instance de co-construction des politiques de mobilité des salariés du secteur. Toutes les branches ayant trait au tourisme sont invitées à le rejoindre.

► Il s'agit par cette gouvernance de répondre aux enjeux de montée en gamme et de pourvoir les 15 000 emplois supplémentaires par an qui pourraient être créés dans ces métiers d'ici 2022, soit une hausse de 1,2 % par an en moyenne. Les thématiques que pourrait traiter cette instance dépendront des priorités que détermineront les acteurs du secteur, dans un contrat de filière pluriannuel. Elles pourraient être les suivantes :

- emploi-Formation ;
- social /tourisme solidaire ;
- cadre légal/enjeux réglementaires liés à l'économie de la filière ;
- innovation et numérisation du secteur ;
- questions européennes et fonds européens.

Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

Axe 3 : Sécuriser les parcours et fidéliser les salariés

- ▶ Une sécurisation accrue de l'emploi pourra être apportée par l'appui rendu par les fédérations professionnelles et leurs OPCO aux TPE dans leur gestion de ressources humaines et par la mobilisation plus large, quand cela répond aux besoins, de l'emploi partagé (**groupement d'employeurs**). **Le projet de mobilisation de l'emploi partagé d'ici l'horizon 2022 permettra à près de 60 000 salariés à terme et notamment près de 5 000 salariés du secteur du tourisme** de bénéficier de cette sécurisation en groupement d'employeurs. Cette mobilisation commune associera toutes les fédérations concernées du secteur et le service public de l'emploi (notamment Pôle Emploi).
- ▶ Cette action se traduira par un plan d'action national et territorial, consacré par une instruction du ministère du Travail aux Direccte, ainsi que la mobilisation de Pôle Emploi avec son réseau territorial. Pôle Emploi renforcera encore ses actions avec les GE, en les invitant à ses clubs RH, en enrichissant ses outils de communication et en développant l'agrégation des offres. De plus, Pôle emploi étendra en 2019, ses conventions de partenariat au Syndicat national des Groupements d'employeurs (SNGE) et confortera celle avec RESO France (qui fédère 12 groupements d'employeurs du secteur HCR/Tourisme couvrant 19 départements agréant plus de 500 offres d'emplois tourisme régulièrement disponibles).

Focus : dans un groupement d'employeurs, un salarié peut travailler dans un restaurant pendant tout ou partie de saison avant de compléter son expérience, une autre partie de l'année, dans un centre de loisirs tout en conservant le même contrat avec le Groupement d'employeur qui met à disposition le salarié auprès de différentes structures. Ces groupements portant déjà 40 000 salariés à ce jour, peuvent ainsi favoriser l'emploi durable pour réduire la précarité et favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois. Ils présentent deux avantages fondamentaux :

1/ Le recrutement de compétences sur des durées non complètes devient plus accessible. En cela, c'est un des outils de flexibilité et de réponses différenciés à des besoins d'entreprises ;

2/ les demandeurs d'emploi/salariés disposent de garanties d'un parcours riche et diversifié possiblement, avec un travail plus complet en temps sur un même territoire, même auprès de plusieurs entreprises utilisatrices, et de développement de compétences diversifiées.

Des exemples qui fonctionnent : sur certains territoires, des actions partenariales nouvelles émergent réunissant les acteurs GE du secteur, les fédérations professionnelles et la direction territoriale de Pôle Emploi.

1/ Sur un territoire très touristique comme la Haute-Savoie se sont montées récemment des actions menées avec succès par un nombre important d'employeurs des HCR, dont le groupe Maisons et hôtels SIBUET, sur les fonds formation du plan gouvernemental (Aide à la formation Individuelle : AIF). Des acteurs locaux se sont en effet unis pour développer un premier groupement d'employeurs à l'échelon d'un bassin de vie (Annecy) qui chaque année accueille près de 3 millions de touristes :

- Faghit 74 présidée par Pascal Droux hôtelier- restaurateur : en charge de fédérer les hôteliers et restaurateurs du bassin pour créer le GE.
- pôle emploi 74 : aide à la création d'un nouveau vivier de collaborateurs par les dispositifs POE (préparation opérationnelles à l'emploi) et PIC (plan d'investissement dans les compétences), vivier qui viendra alimenter le GE en ressources humaines nouvelles.
- RESO : assistance au Faghit pour la création du GE.

2/ Le GE RESO, actif dans l'hôtellerie restauration et le tourisme, est présent sur 19 départements et constitue un exemple de mobilisation en revitalisation économique. « Lorsque l'hôtel Duchesse Anne à Nantes a été incendié en 2004, l'exploitant était un adhérent du GE RESO-44. Un parfait travail collectif mis en place en urgence regroupant Direction du Travail, syndicat professionnel, Pôle Emploi et RESO a permis de replacer immédiatement tout le personnel, soit en temps partagé via RESO, soit en CDI chez des adhérents de RESO. La mobilisation des GE en amont du reclassement – revitalisation, au moment des cellules de crise, permet d'améliorer la rapidité d'intervention. » Claudine Esnault, présidente fondatrice de RESO.

Emploi, formation et nouvelle gouvernance du secteur

- ▶ Par ailleurs, pour diversifier les parcours dans le tourisme et permettre des trajectoires plus durables dans le secteur du tourisme, les professionnels s'engagent à mettre en place **une plateforme des métiers et d'orientation** (coûts de développement de c. 300 000€ pour une mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2019).
 - Cette initiative a vocation à être initiée par les acteurs de l'hôtellerie-restauration en étant généralisée très vite à tous les secteurs du tourisme qui le souhaitent. Ce projet vise à développer des outils directement mobilisables par les demandeurs d'emploi, les salariés, les familles et professionnels accompagnant l'orientation des jeunes.
 - Financé par le secteur privé dans le cadre d'une association de moyens portée par l'Institut Français du Tourisme (IFT), un tel projet peut être structurant pour amener tous les acteurs du tourisme à penser une stratégie commune en termes de valorisation des métiers en facilitant la mobilité professionnelle au sein du secteur.
 - Elle pourra s'appuyer notamment sur les outils qui seront produits dans le cadre de l'EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences), contractualisé entre les branches du tourisme et le ministère du Travail (*cf. supra*).

Cinq autres nouveaux volets de mesures

ATOUT FRANCE : un nouveau modèle dans une gouvernance renouvelée

La gouvernance d'Atout France est renouvelée avec l'élection de Christian MANTEI au poste de Président du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2019. La nouvelle directrice générale, Caroline LEBOUCHER, proposée par le Conseil d'Administration sera nommée par arrêté ministériel avant la fin du mois de mai.

Les grandes orientations données par le Gouvernement suite à l'exercice AP2022, à savoir une réduction de 10% de la masse salariale de l'État à l'étranger, impliquent une **transformation de la présence internationale d'Atout France** :

- ▶ Avant la fin 2020, Atout France produira un effort de réduction de 4 millions d'euros de sa masse salariale.
- ▶ Des synergies seront recherchées avec Business France pour mieux coordonner la promotion de la France à l'international et les actions menées en faveur de son attractivité. Deux expérimentations seront lancées dès cette année.

Les mesures d'économies visent à redonner de la marge de manœuvre à Atout France pour lui permettre d'assurer ses missions d'agence de développement touristique (ingénierie touristique et promotion des destinations) et de poursuivre sa dynamique partenariale avec les professionnels publics et privés du tourisme.

Le nouveau modèle d'entreprise à construire nécessite une réflexion stratégique sur les missions qu'Atout France doit effectuer à l'étranger et depuis le siège, dans un souci d'efficacité, tout en tenant compte des spécificités des marchés émetteurs. Ces nouvelles orientations seront formalisées dans le Contrat d'Objectif et de Performance qu'Atout France signera avec ses tutelles pour la période 2020 – 2022.

LANCEMENT D'UN PLAN DETAXE : optimiser les retombées économiques du tourisme international

Le Conseil interministériel du tourisme réaffirme l'objectif de faire progresser les recettes du tourisme international à 60 milliards d'euros en 2020 (contre 56,2 milliards estimés en 2018) en augmentant la dépense moyenne par touriste. À cet effet, il formule un plan complet en faveur du développement du shopping à destination des touristes non-communautaires :

- ▶ **Dès 2020**, le Gouvernement étendra le délai pendant lequel des achats réalisés en France peuvent bénéficier de la détaxe ; aujourd'hui ce délai n'est que d'un jour. En l'augmentant à 3 jours, il permettra d'augmenter les projets de séjours centrés en tout ou partie sur les achats.
- ▶ **En 2020**, le Gouvernement va proposer l'augmentation, du plafond de remboursement en liquide de la TVA sur les achats réalisés en France en l'augmentant de 1 000 à 3 000 euros. Par cette mesure, le Gouvernement favorise ainsi le emploi de ces sommes dans les achats en France.
- ▶ Enfin, une forte diminution du seuil de détaxe sera mise en œuvre fin 2021, passant de 175 € (l'un des plus élevés en Europe) à 100€.

Cinq autres nouveaux volets de mesures

MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PATRIMOINE HISTORIQUE

- ▶ Dans la continuité des résultats de l'étude sur la faisabilité de valorisation des sites patrimoniaux par des activités touristiques, menée en 2018 par le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts à travers sa Banque des Territoires, il est décidé la **création d'un Fonds d'ingénierie « Tourisme et Patrimoine » d'1 M€**. Ce fonds aura pour objectifs d'accompagner les propriétaires publics de sites d'intérêt patrimonial dans la définition de projets d'investissement économiquement équilibrés et de structurer une filière d'opérateurs privés délégataires, qui fait défaut aujourd'hui.
- ▶ Seront éligibles des projets hôteliers comme des projets innovants de revitalisation du patrimoine mixant plusieurs usages (culturels, événementiels, touristiques et animation locale), dans une perspective d'attractivité des territoires.
- ▶ Une première année d'expérimentation portera **sur 10 sites**, sélectionnés dans le cadre d'un **appel à projets** qui sera lancé en juin 2019. Sur cette base, une fois l'ingénierie terminée, un **appel à manifestation d'intérêt à destination d'opérateurs exploitants délégataires sera organisé début 2020**.
- ▶ Le Fonds d'ingénierie sera piloté par la Banque des Territoires, favorisant l'émergence de projets dans sa mission d'investisseur immobilier pour le développement économique des territoires, et Atout France. Il s'insérera dans le cadre opérationnel de France Tourisme Ingénierie (FTI), en tant que troisième dispositif, en sus des dispositifs « Stations » et « Programmes structurants », lancés par le CIT de janvier 2018..

**LANCEMENT DE L'OPÉRATION
« CAPITALES FRANÇAISES DE LA CULTURE »**

- ▶ La première saison des Capitales françaises de la culture se tiendra de septembre 2021 à septembre 2022. **L'appel à candidature sera lancé dès 2020**.
- ▶ Ces capitales, comme cela a été proposé par la mission confiée à Bernard FAIVRE D'ARCIER, visent à distinguer et mettre en valeur, tous les deux ans, l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville française.
- ▶ L'appel à candidature sera lancé par le ministère de la Culture, en partenariat avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en charge du tourisme et le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales, en charge des territoires, aux deuxième et troisième trimestres de l'année 2020. Il sera ouvert aux collectivités de 20 000 à 200 000 habitants pour une participation large des territoires.
- ▶ Ces Capitales répondent à cinq principes essentiels :
 - le soutien à la création ;
 - la valorisation du patrimoine ;
 - la transmission artistique et culturelle ;
 - la participation des citoyens ;
 - la contribution au dynamisme économique des territoires par la Culture.
- ▶ Elles ont vocation à favoriser le développement touristique d'un territoire à partir d'un projet structurant artistique et culturel.
- ▶ L'État soutiendra la Capitale lauréate, en lui apportant un financement. L'ensemble des associations des collectivités territoriales seront associées à la mise en œuvre de ce projet.

Cinq autres nouveaux volets de mesures

SIMPLIFICATION DU CADRE LÉGAL : vers une modernisation du code du tourisme

- ▶ Le Code du tourisme fixe le rôle des institutions intervenant dans ce secteur, les règles applicables à certaines activités et professions, aux équipements et aménagements touristiques, au financement de l'accès aux vacances et à la fiscalité du tourisme. Ce code est en profonde évolution :
 - Par le rôle respectif des institutions publiques en la matière : l'État a un rôle désormais subsidiaire tandis que les collectivités ont été confortées sur ce point par la loi NOTRE.
 - Par l'impact majeur des nouvelles technologies sur les modèles d'affaires du secteur, qui a été l'un des premiers à être impacté par le numérique.
 - Par les modifications fréquentes des dispositifs de régulation. Ainsi dernièrement, la transposition de la directive voyage à forfaits, opérée par l'ordonnance du 20 décembre 2017 et par le décret du 29 décembre 2017 pris pour son application, a profondément rénové le cadre normatif de la vente de voyages et de séjours.

- ▶ Il est donc urgent de moderniser le code du tourisme, essentiellement à droit constant pour l'adapter au nouveau contexte institutionnel et simplifier les dispositifs au bénéfice des entreprises, des collectivités et des consommateurs. Le ministère de l'Économie et des Finances sera la cheville ouvrière de cette modernisation :
 - modernisation du cadre juridique des opérateurs de voyages et de séjours en matière d'immatriculation des opérateurs (sécurisation de la procédure, réforme de la composition de la commission d'immatriculation) ;
 - modernisation des catégories d'hébergements, en créant la notion d'auberge collective ;
 - renforcement de l'information préalable des propriétaires-investisseurs dans le secteur des résidences de tourisme ;
 - sécurisation des marques nationales du tourisme.

Point d'étape sur les avancées des précédents CIT

PROMOTION

Objectif : maintenir la position de première destination touristique mondiale

Lors des précédents CIT, le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour encourager et pérenniser un modèle de cofinancement « État – collectivités – entreprises » :

En 2018, Atout France a mobilisé près de 14 millions d'euros supplémentaires pour la promotion à l'international de la destination France, grâce aux apports de l'État (5,6 M€), des collectivités régionales (2,65 M€) et des partenaires privés (5,65 M€). Les bons résultats obtenus par la destination France en 2018 témoignent de l'efficacité de ce dispositif, qui allie toutes les parties prenantes. La France a en effet accueilli 89,4 millions de visiteurs étrangers en 2018, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à 2017 et un nouveau record de fréquentation.

En 2019 ce dispositif sera affermi. L'apport de l'État, stabilisé par décret à 2,25 % de la part de la recette annuelle versée par les visiteurs étrangers pour l'octroi de visas, s'établit à 5,1 M€ et **l'objectif fixé est de 15 millions d'euros supplémentaires pour la promotion internationale** grâce à l'apport des collectivités et des entreprises.

INVESTISSEMENTS

Objectif : 15 Md€ d'investissements touristiques par an d'ici 2022.

Pour adapter l'offre touristique aux attentes des visiteurs internationaux, favoriser une meilleure diffusion des flux dans l'espace et dans le temps et augmenter les recettes internationales du tourisme, l'investissement est un enjeu majeur. Le CIT a ainsi fixé l'objectif de 15 milliards d'euros d'investissements touristiques par an d'ici 2022, et annoncé la création de France Tourisme Ingénierie. Ce dispositif, doté d'un budget de 15 millions d'euros sur 5 ans, créé au sein d'Atout France (5 M€) avec le soutien de la Banque des Territoires (10 M€), vise à accroître le rythme d'investissement touristique dans tous les territoires et accélérer les projets à haute valeur ajoutée.

► **Treize stations balnéaires et de montagne ont été retenues pour participer à une expérimentation en matière de rénovation de l'immobilier de loisir.** Elles représentent une capacité de 565 000 lits touristiques dont 2/3 de résidences secondaires. Les travaux sur plusieurs sujets transverses (modélisation économique, concepts de maisons de propriétaires, nouveaux modes de mise en marché des meublés, etc.) et les échanges d'expérience entre stations doivent permettre de dessiner des pistes de réponse communes d'ici la fin de l'année.

► **Concernant les projets d'investissement structurants,** chaque région est appelée à sélectionner trois projets à accompagner par le dispositif. Neuf régions et collectivités d'outre-mer ont déjà signé une convention triennale France Tourisme Ingénierie, ou sont en cours d'engagement. 29 projets sont identifiés à ce jour pour un accompagnement, dont 18 projets chiffrés représentant un enjeu d'investissement de **plus de 400 millions d'euros.**

► **Création d'un 3^e programme dans le cadre de France Tourisme Ingénierie pour la mise en tourisme du patrimoine historique (cf. supra).**

Annexe : Précisions sur l'initiative de mise en valeur touristique du patrimoine historique

Détails de l'initiative :

► **Constat** : Au regard du coût important des travaux de restauration, la mise en œuvre de nouvelles solutions économiques pour financer des projets est recherchée par les propriétaires comme par les exploitants :

- recherche de diversification de ressources pour l'équilibre des modèles financiers ;
- nouvelles dynamiques commerciales et marketing ;
- définition d'offres expérientielles et hybrides, mixant culturel, hébergement, restauration, et évènementiel.

C'est dans ce contexte que la Banque des Territoires a accompagné les projets d'implantation d'hôtels dans deux sites publics : en 2005 dans le château fort de Sedan propriété de la Ville et en 2018 à Versailles, au sein du domaine du Château. Ces deux cas restent à ce jour les rares exemples de partenariats public-privé pour la valorisation touristique du patrimoine.

Il existe un fort attrait des clientèles, notamment internationales, pour le patrimoine français, permettant de développer des expériences clients uniques et innovantes. L'insuffisance à ce jour de projets de délégation d'exploitation privée dans les sites d'intérêt patrimonial milite pour faciliter la rencontre entre les propriétaires publics et les opérateurs privés et accompagner le montage des projets. D'où l'idée du Fonds d'ingénierie « Tourisme et Patrimoine » proposé aujourd'hui. Ce Fonds représente la première pierre dans la chaîne de valeur visant à favoriser la rencontre entre des propriétaires publics et des opérateurs exploitants, sur la base d'un travail préalable de vérification de l'opportunité et de la faisabilité et dans le respect des règles relatives à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

► **Le Fonds d'ingénierie** : il s'inscrit dans le cadre de France Tourisme Ingénierie (FTI), en tant que troisième dispositif, en sus des dispositifs « Stations » et « Programmes structurants » : financement de 1 M€ par la Banque des Territoires, mise à disposition de ressources humaines par Atout France, contribution du ministère de la Culture par la mobilisation d'expertises et de diagnostics des DRAC dans le cadre des études préalables. Son fonctionnement est le suivant :

- Comité de pilotage : pilotage Banque des Territoires et Atout France, associant le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.
- Les projets bénéficiant du Fonds concerneront des propriétés publiques de patrimoine historique, au moins en partie protégées au titre des monuments historiques, satisfaisant des critères de sélection présageant une délégation d'exploitation privée, un équilibre économique futur et des perspectives d'investissement.

- Les projets éligibles au Fonds pourront concerner :
 - des projets hôteliers, portés notamment par le programme « Relais de France » de la Banque des Territoires ;
 - des projets innovants de revitalisation du patrimoine, mêlant plusieurs usages (culturels, évènementiels, touristiques et animation locale - tiers lieux), dans une perspective d'attractivité des territoires.

► **L'expérimentation** : l'un des enjeux essentiels de l'expérimentation vise au développement d'un ou plusieurs opérateurs privés intéressés par la mise en tourisme du patrimoine historique. L'expérimentation concernera 10 projets sur 1 an :

- 4 projets « Relais de France » ;
- 6 projets innovants de revitalisation.

Son déroulé sera le suivant :

1/ Sélection des projets : vivier « Relais de France » pour 4 projets ; appel à projets pour 6 projets innovants (lancement par la Banque des Territoires via ses directions régionales, sur la base d'un cahier des charges établi par le Comité de pilotage du Fonds).

2/ Diagnostics opérateurs : première confrontation des projets sélectionnés à un panel d'opérateurs privés et sélection définitive des projets de l'expérimentation.

3/ Diagnostics de faisabilité (mobilisation du Fonds) :

- Études de marché.
- Cahiers des charges patrimoniaux (études DRAC, premières estimations des travaux patrimoniaux).
- Études économiques (modèles économiques possibles, opportunités de mobilisation de financements publics et privés).

4/ Appel à manifestation d'intérêt opérateurs :

- Pour les projets hôteliers.
- Pour les projets d'innovation territoriaux.

5/ Dispositif d'accompagnement pour les opérateurs et projets sélectionnés :

- Mode projet « interlocuteur unique déconcentré » pour le parcours administratif d'instruction et la mobilisation des aides publiques
- Accompagnement du Fonds d'ingénierie en études techniques.
- Accompagnement investissement et financement par la Banque des Territoires.
- Campagne de communication nationale.

► **Le calendrier** :

- **17 mai** : lancement de l'initiative lors du CIT.
- **Juin** : lancement de l'appel à projets par la Banque des Territoires, le Commissariat général à l'égalité des territoires et Atout France.
- **Octobre 2019** : annonce des résultats de l'appel à projets et première sélection des projets expérimentaux.
- **Fin novembre** : fin des premiers diagnostics opérateurs et lancement des diagnostics de faisabilité.
- **Mars 2020** : premiers résultats des cahiers des charges patrimoniaux
- **Mai 2020** : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt des opérateurs
- **Juillet 2020** : sélection des opérateurs et mise en œuvre de l'accompagnement de projet.

4^E CONSEIL INTERMINISTÉRIEL
du Tourisme

DOSSIER DE PRESSE
17 MAI 2019